

DESCRIPTION DU PROJET

Bovesse est, avec Rhisnes, l'un des deux villages desservis par le chemin de fer, à savoir la ligne 161 Namur-Bruxelles. Le train circulant sur cette ligne permet à chaque passager, en provenance de Bovesse de rejoindre la capitale régionale, Namur, en moins de 10 minutes.

La gare de Bovesse se situe au nord-ouest du village à environ un kilomètre de la place Lucien Séverin, et constitue un autre pôle d'habitat du village, à majorité pavillonnaire. Il apparaît nécessaire d'aménager ce quartier, afin de tirer au maximum profit de la desserte ferroviaire du village et d'en faire un pôle majeur pour le village mais aussi pour la commune. Un travail préalable a déjà été réalisé en lot 1 avec la fiche-projet I.9 « Groupe de travail pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et Bovesse ». Ce travail fera office de point de départ pour cette fiche-projet.

Le périmètre d'étude proposé pourra être précisé en fonction des conclusions de la fiche I.9 :

- au nord-ouest par la fin de l'urbanisation le long de la voie de chemin de fer ;
- au nord-est par le croisement de la rue de Noly et la rue de Bovesse ;
- au sud par la ZACC, la ligne de chemin de fer et la rue de Noly ;
- à l'ouest par la zone d'habitat du Vieux Chemin des Isnes.



Vue aérienne 1 : Périmètre d'étude pour l'aménagement du quartier de gare à Bovesse

Cette zone principalement composée d'habitat, est sous influence directe de la présence d'une ligne de chemin de fer, c'est pourquoi il est essentiel de concentrer les efforts sur ce périmètre. En plus des propositions décrites dans l'analyse urbanistique de la fiche-projet I.9. A ce stade, plusieurs propositions d'actions sont pressenties. **Densifier l'habitat au sein du périmètre de projet**, pour éviter une urbanisation le long des axes de transports, tout autour de la gare. Il y a du foncier disponible au sein du périmètre d'étude, notamment avec la ZACC. Densifier l'habitat, permet des services de meilleure qualité, et d'éviter le grignotage des terres agricoles et tous les problèmes qui en découlent (imperméabilisation des sols, pollution, réduction des terres cultivables...). La densification est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;

- **sécuriser la rue de Noly (N912 – programmé par le SPW)**, le passage au-dessus de la voie de chemin de fer est dangereux à la fois pour les usagers, mais aussi pour les piétons qui souhaite traverser cette voie. Cette sécurisation de la voie est une priorité pour le quartier, elle d'ailleurs fait l'objet d'un point dans l'analyse urbanistique de la fiche-projet I.9.
- **créer des services de proximité et inciter à l'implantation commerciale dans le quartier**, afin de dynamiser la zone et de simplifier les trajets des habitants. La mixité des fonctions est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;
- **renforcer le nœud multimodal**, à savoir la proximité du chemin de fer et de la nationale. Les liaisons entre ces deux axes de transport doivent être renforcées, notamment en transport en commun ; une aire de covoiturage pourrait être imaginée à proximité du rond-point ;
- **aménager des pistes cyclables sur l'ensemble du périmètre**, afin d'inciter les habitants aux déplacements à vélo. Il est important de correctement relier la gare avec les principales zones d'habitat alentours à savoir le centre de village de Bovesse et de Saint-Denis ;
- **aménager un espace public à proximité de la gare**, afin de donner une identité et offrir un lieu de rencontre au quartier.

Cette liste indicative est bien entendu susceptible d'évolutions, notamment en fonction des conclusions de la fiche I.09 mais aussi en fonction des projets d'Infrabel pour l'élargissement des voies de chemin de fer.

ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois :

- du diagnostic participatif des habitants de La Bruyère ;
- des groupes de travail de la CLDR ;
- de l'auteur du projet qui, dans le diagnostic socio-économique de la commune, a cerné un ensemble de défis que la commune devra relever :
 - o répondre à la croissance démographique que rencontre La Bruyère ;
 - o revaloriser les gares et leurs alentours ;
 - o développer les modes de transports alternatifs à la voiture ;
 - o s'inscrire dans une démarche « durable », en respectant les critères de la Charte d'Aalborg, prônant une densité et une mixité des fonctions urbaines aux services du développement durable.

JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie pour les raisons suivantes :

- la desserte par chemin de fer est une aubaine pour le village de Bovesse, la proximité des axes de communication est une des qualités de la commune, et que les habitants apprécient. Il est donc nécessaire d'aménager un quartier qui intègre complètement ce mode de transport ;

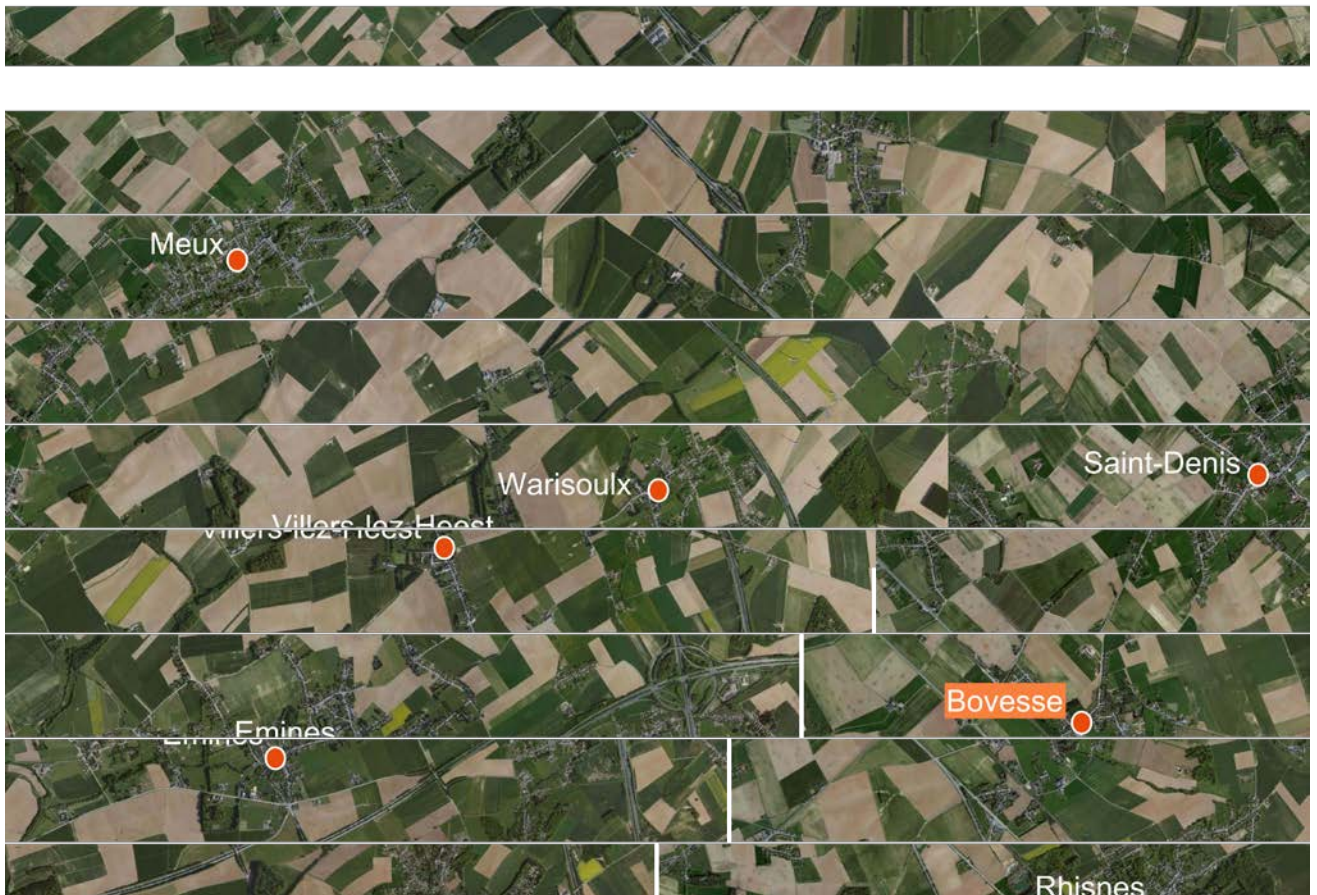
- Rhisnes, en tant que centre administratif de la Commune, doit donner l'exemple aux autres villages en termes de développement durable, notamment en prônant l'utilisation de mode de transport alternatif ;
- l'aménagement du quartier de Rhisnes permettra de répondre aux besoins des habitants en termes de services et d'équipement ;
- le développement des transports en commun est une des attentes les plus importantes pour les habitants ;
- le quartier a besoin d'une véritable identité, un espace public qui lui est propre, où les Bovessois et autres habitants de La Bruyère peuvent venir se rencontrer.

Principales fiches du PCDR liées au projet :


- I.11 « Mobiliser les acteurs pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et de Bovesse », en lien avec la sécurisation de la N912 ;
- II.04 « Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées ».

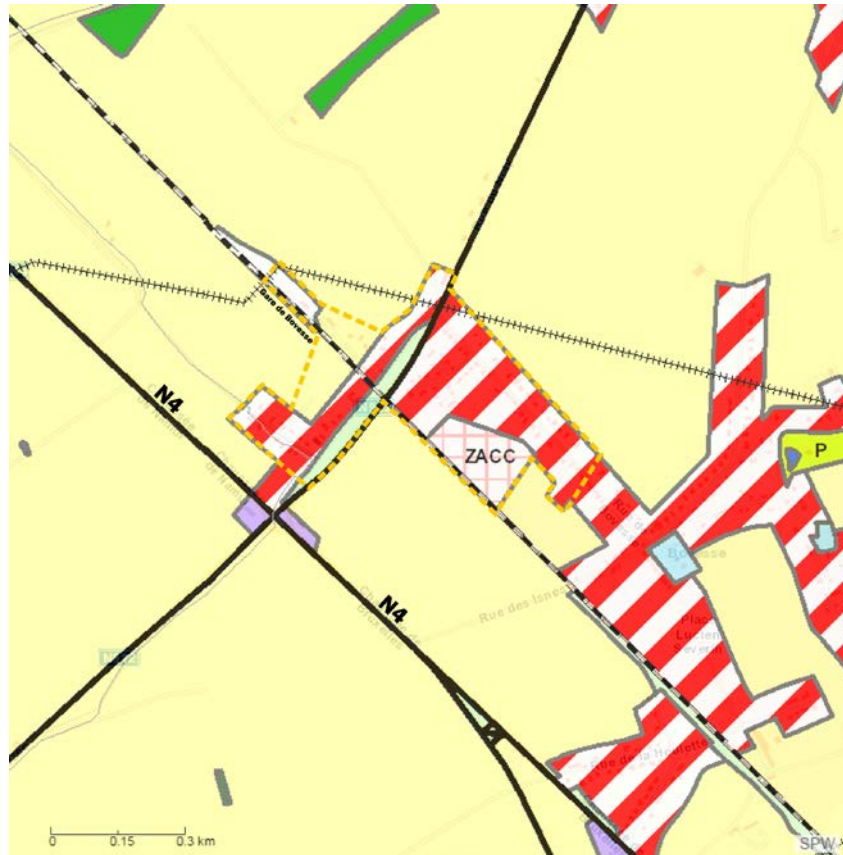
LOCALISATION

La Bruyère est une commune de la Province de Namur, elle se situe au nord de cette dernière. Le village de Bovesse est quant à lui situé à l'ouest de La Bruyère, à proximité de Rhisnes et de Saint-Denis qui sont deux autres pôles importants de la commune.








STATUT AU PLAN DE SECTEUR




 Périmètre d'étude du réaménagement du quartier de gare de Saint-Denis – Bovesse



Le périmètre de réflexion comprend :

-  - de la zone d'habitat à caractère rural de chaque côté du chemin de fer
-  - de la zone agricole
-  - de la zone espace vert
-  - une ZACC côté est de la ligne de chemin de fer
-  - de la zone « non affectée »

Autour du périmètre, on peut discerner :

-  - de la zone agricole
-  - de la zone d'habitat à caractère rural
-  - de la zone « non affectée »

STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitation comprises dans le périmètre d'étude.

TÂCHES À RÉALISER

- Mettre en lien cette fiche-projet avec le résultat de l'étude sur l'aménagement des quartiers de gares du lot I ;
- Développer une stratégie afin de mettre en place les mesures citées dans la description du projet ;
- Consulter les habitants pour connaître leur avis sur la stratégie à engager ;
- Contacter les autres acteurs du quartier pour connaître leurs avis (SNCB, Infrabel, ZAEM, BEP ...).

OBJECTIFS VISÉS

Défi (objectifs de développement)		Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	Asseoir le rôle exemplatif de l'administration communale en matière de développement durable
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	Valoriser et développer les ressources du territoire communal
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Développer une vision prospective et dynamique du territoire
		<input checked="" type="checkbox"/>	Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	Favoriser les alternatives à la voiture individuelle
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	Améliorer les services aux personnes
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

PROGRAMME DE RÉALISATION

Le projet est à réaliser en une seule phase

ÉLÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder, sont :

- l'avancement des fiches-projet :
 - o I.09 « mobiliser les acteurs pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et de Bovesse », en lien avec la sécurisation de la N912 ;
 - o II.5 « développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées », en lien avec la densification de l'habitat sur le périmètre ;
- le projet SNCB d'agrandissement de la voie de chemin de fer et la révision des affectations du Plan de secteur.

ÉTAT DU DOSSIER

Lancement de la réflexion sur le dossier de l'aménagement du quartier de gare de Bovesse.

PROGRAMMATION DANS LE TEMPS

La fiche est à activer entre 2022 et 2026.

IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Réduire l'espace dédié au véhicule motorisé.	Développer les alternatives en termes de transport, à savoir le vélo ou la marche à pied.
Aménager les abords de gare	Rendre davantage accessible le transport ferroviaire (peu polluant) aux habitants

Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Implanter de nouvelles activités économiques à proximité du quartier de gare.	Permettre à la commune de dynamiser et diversifier son économie.
Renforcer le nœud multimodal présent à La Bruyère	Inciter les entreprises à s'installer, par une mobilité facilitée

Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres entre les habitants du quartier de gare	Créer un espace public qui répond aux attentes des habitants